

Énergie

RAPPORT ANNUEL

2025 – 2026

New Nouveau Brunswick

Énergie

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. Box 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4705-2 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-4706-9 (PDF: version anglaise)
ISBN 978-1-4605-4707-6 (PDF: version française)
ISSN 3111-4075 (PDF: version anglaise)
ISSN 3111-4083 (PDF: version française)

LETTRES D’ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L’honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J’ai l’honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l’Énergie pour l’exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par,



L’honorable René Legacy
Ministre de l’Énergie

Du sous-ministre au ministre

L’honorable René Legacy
Ministre de l’Énergie

Monsieur le Ministre,

J’ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l’Énergie pour l’exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par,



Jeff Hoyt
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement 3

Message du ministre 5

Message du sous-ministre 6

Priorités du gouvernement 7

Faits sallants 8

Mesures de rendement 9

Survol des activités du ministère 12

Vue d'ensemble des divisions 13

- Division de l'énergie 13
- Division des services ministériels 14

Renseignements financiers 15

Resume des activités de dotation 16

Résumé des projets de loi et des activités législatives 18

Résumé des activités liées aux langues officielles 19

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général 21

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* 21

MESSAGE DU MINISTRE

En tant que ministre de l'Énergie, je suis fier de présenter ce rapport annuel, qui met en lumière le dévouement de notre ministère et ses nombreuses réalisations.

Cette année, l'examen approfondi d'Énergie NB a occupé une place prédominante. Ce projet d'une grande envergure était nécessaire pour assurer à toute la population néo-brunswickoise un approvisionnement en électricité sûr, abordable et fiable.

Même si l'examen approfondi et indépendant a retenu l'essentiel de l'attention, le Ministère a mené à bien d'autres travaux importants.

Le secteur de l'énergie de cette province évolue rapidement, et le Ministère est là pour veiller à ce que les besoins de la population néo-brunswickoise soient comblés, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Dans cette optique, nous avons modifié les règlements pris en vertu de *la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* afin que l'E10, un mélange d'éthanol et d'essence, serve désormais à déterminer le prix de référence de l'essence ordinaire au Nouveau-Brunswick. Cette modification a permis aux consommateurs d'essence de réaliser d'importantes économies à la pompe, juste à temps pour Noël.

Nous avons également conclu un accord avec plusieurs autres provinces pour renforcer la collaboration en matière d'interconnexions de transport d'électricité, c'est-à-dire des lignes électriques à haute tension qui relient deux réseaux électriques distincts, leur permettant ainsi de partager et d'échanger de l'électricité en temps réel. En renforçant notre capacité à partager la production d'électricité, nous pouvons créer un réseau électrique plus résilient, capable de répondre à la hausse de la demande au Nouveau-Brunswick et partout au Canada.

Pour pallier la hausse du coût de l'électricité, nous avons supprimé la date butoir de 2029 pour qu'Énergie NB atteigne son objectif imposé par la loi d'un ratio emprunts/capitaux propres de 80/20, qui constituait le principal facteur susceptible d'entraîner des augmentations à deux chiffres au cours des prochaines années.

Ces exemples n'offrent qu'un aperçu du travail remarquable que le personnel du Ministère accomplit au quotidien. Il ne fait aucun doute pour moi que les membres du personnel accordent une grande importance à leur travail, et je les remercie sincèrement de tous leurs efforts visant à assurer l'avenir écoénergétique durable de notre province.



L'honorable René Legacy
Ministre de l'Énergie

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

La mission du ministère de l'Énergie consiste à outiller le secteur de l'énergie afin de lui permettre de fonctionner et de prospérer dans la province du Nouveau-Brunswick. L'énergie joue un rôle clé dans le développement économique, et les coûts énergétiques constituent une préoccupation bien réelle pour la population néo-brunswickoise. Je tiens à souligner le rôle important que jouent nos parties prenantes, notamment les chefs de file de l'industrie, les collectivités et nos partenaires autochtones, pour veiller à ce que nous mettions tout en œuvre afin que les tarifs d'électricité demeurent concurrentiels et que la fiabilité du service soit maintenue.

Cette année marque la publication de notre premier rapport annuel en tant que ministère autonome, à la suite de notre séparation du ministère des Ressources naturelles. Nous reconnaissons l'ampleur considérable de ce détachement, étant donné que nous sommes à l'avant-garde d'une transition énergétique importante.

Nos accomplissements ont été nombreux au cours de la dernière année. Depuis la création de notre ministère, nous avons renforcé nos capacités afin d'améliorer la reddition de comptes et la politique énergétique, dans le but de mieux soutenir l'avenir énergétique de notre province. En collaboration avec Énergie NB, le gouvernement du Canada et la Banque de l'infrastructure du Canada, nous avons annoncé des projets d'énergie éolienne renouvelable d'une capacité totale de plus de 450 mégawatts, dont la majorité des propriétaires sont d'origine autochtone. Nous avons appuyé les investissements dans des programmes d'efficacité énergétique ainsi que la réduction des prix de l'essence, et nous avons atteint nos objectifs de 2025 en matière de véhicules électriques.

Nous avons également lancé un examen approfondi et indépendant d'Énergie Nouveau-Brunswick, qui a mené à la publication d'un rapport final intitulé Prêt pour l'avenir. Ce rapport propose 50 recommandations visant à améliorer la société de la Couronne, qui orienteront en grande partie nos travaux futurs.

Même si nous avons pris de l'expansion, notre équipe demeure petite et déterminée à servir le Nouveau-Brunswick. J'ai hâte de vous faire part des progrès que notre ministère a accomplis cette année.



Jeff Hoyt
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : Priorités du gouvernement - gnb.ca.

FAITS SALLANTS

Durant l'exercice financier 2025-2026, le ministère de l'Énergie s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Créer un nouveau ministère de l'Énergie, et mettre en place les capacités et l'expertise nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques du Nouveau-Brunswick, qui sont en constante évolution.
- Lancer un examen approfondi d'Énergie NB pour cerner les possibilités d'offrir des tarifs concurrentiels et stables, d'améliorer la fiabilité du réseau et de positionner le service public de manière à soutenir la croissance économique et la transition vers l'énergie propre, de façon abordable, compétitive et financièrement viable.
- Soutenir un investissement de 73,9 millions de dollars du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le Programme écoénergétique amélioré pour les personnes à revenu faible ou modeste en ce qui concerne l'abordabilité de l'énergie; cet investissement comprend des contributions de 56,1 millions de dollars du ministère, de 15,8 millions de dollars du Fonds pour le changement climatique et de 2 millions de dollars de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.
- Collaborer avec Énergie NB, le gouvernement du Canada et la Banque de l'infrastructure du Canada pour faire progresser des projets d'énergie éolienne renouvelable d'une capacité totale de plus de 450 mégawatts, dont la majorité des propriétaires sont d'origine autochtone.
- Permettre aux consommateurs de réaliser des économies sur le prix de l'essence grâce à une surveillance réglementaire et à un suivi du marché efficaces.
- En 2025-2026, tous les ministères ont collaboré à l'élaboration du premier plan d'accessibilité triennal du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce plan décrit la façon dont les ministères travailleront pour reconnaître et supprimer les obstacles à l'accessibilité, et prévenir leur formation du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.
- Le plan d'accessibilité a été élaboré à partir des commentaires de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant connu des obstacles, et comporte cinq objectifs :
    - Rendre les espaces gouvernementaux plus accessibles.
    - Veiller à ce que les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois puissent recevoir des renseignements et communiquer avec le gouvernement de manière accessible.
    - Renforcer la capacité du gouvernement à reconnaître et à supprimer les obstacles, et à prévenir leur formation.
    - Faciliter les demandes de services gouvernementaux et le recours à ceux-ci.
    - Apporter des changements afin de réduire les obstacles auxquels les personnes ont dû faire face.

MESURES DE RENDEMENT

Résultat nº 1 : Augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Nouveau-Brunswick

Le Ministère s'est engagé à ce que, parmi les ventes de nouveaux véhicules légers (p. ex. voitures de tourisme, véhicules utilitaires sport, camionnettes), 6 % soient des véhicules électriques d'ici 2025, et 50 % d'ici 2030; grâce à des mesures incitatives et à des programmes visant à promouvoir les véhicules électriques et à soutenir l'infrastructure de recharge du Nouveau-Brunswick.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le secteur des transports se classe au deuxième rang des plus grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick, et le soutien à l'adoption de véhicules électriques peut réduire considérablement ces émissions.

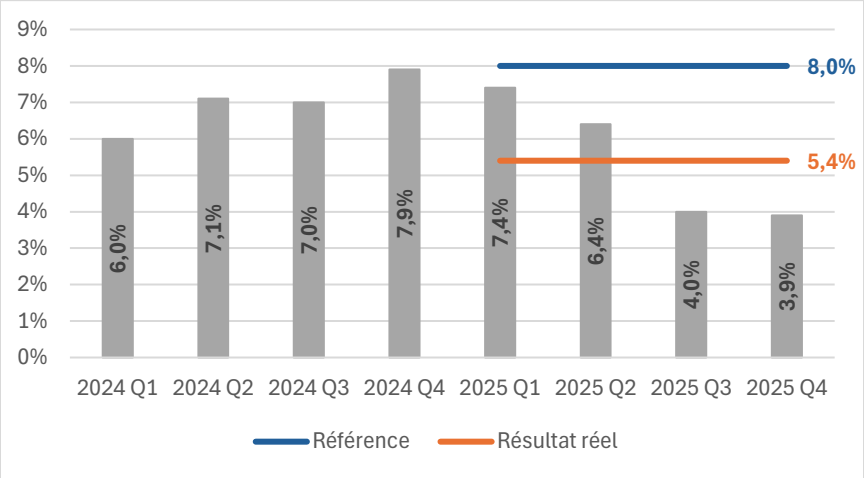
Expliquer le rendement global.

À la fin de 2024, le Nouveau-Brunswick avait dépassé l'objectif de 6 % des ventes, à tout près de 8 %. Cependant, la province a terminé l'exercice 2025 à 5,4 % des ventes. Le nouvel objectif de la province consiste à atteindre 50 % des ventes d'ici 2030. Le nombre total de véhicules électriques dans la province est passé de 6 700 à la fin de 2024 à plus de 9 000 à la fin de 2025. La baisse des ventes de véhicules électriques peut s'expliquer par la résiliation, en 2025, des programmes respectifs d'incitatifs à l'achat de véhicules électriques des gouvernements provincial et fédéral. L'administration fédérale a relancé son programme, ce qui devrait entraîner une hausse des ventes en 2026.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a mis fin au programme d'incitatifs pour les véhicules électriques le 1er juillet 2025, après avoir accordé plus de 6 000 remises pour l'achat de véhicules électriques et 1 400 remises pour l'installation de bornes de recharge à domicile. Le Ministère a réorienté ses efforts vers la recharge de véhicules électriques et a accordé un financement à Énergie NB pour élaborer le Réseau branché et installer des bornes de recharge rapide dans l'ensemble de la province.

Pourcentage des ventes de véhicules



Référence : 8 % des ventes de véhicules légers neufs à la fin de 2024

Cible : 50 % des ventes de véhicules légers neufs à la fin de 2030

Résultat réel : 5,4 % en moyenne en 2025; 3,9 % au quatrième trimestre

Résultat nº 2 : Augmenter les économies liées à l'efficacité énergétique

Cet indicateur permet de suivre, en gigajoules (GJ), la quantité d'énergie économisée grâce aux programmes et aux initiatives d'efficacité énergétique. Il permet de montrer comment certaines mesures, notamment les rénovations résidentielles, les projets d'efficacité énergétique dans les secteurs commercial et industriel, les mesures incitatives liées aux produits et d'autres activités de gestion de la demande, contribuent à réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble de la province.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

L'efficacité énergétique est essentielle à la réduction de la consommation totale d'énergie, à l'atténuation des répercussions des changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue également à la réduction des coûts énergétiques des clients, rendant ainsi l'accès à l'énergie plus abordable à une époque où la hausse des coûts énergétiques constitue une préoccupation majeure.

Expliquer le rendement global.

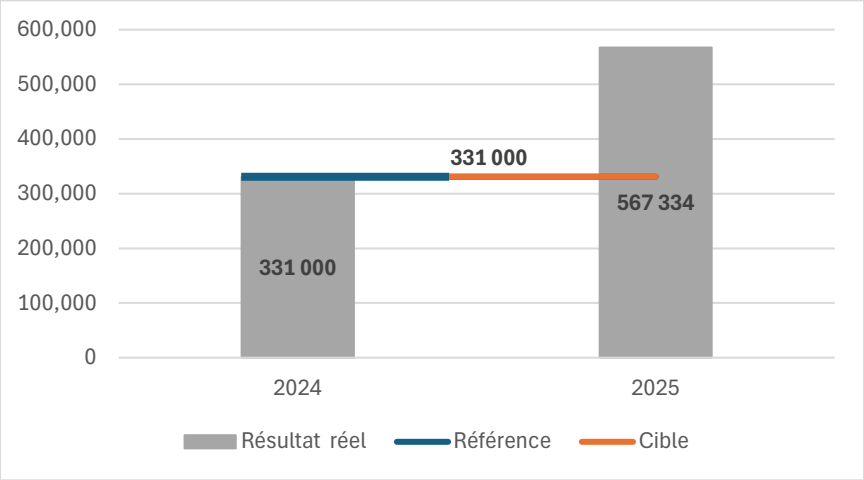
Les économies d'énergie ont dépassé l'objectif fixé pour 2025, soit 331 000 GJ, pour atteindre en réalité 567 334 GJ. Ce résultat s'explique par des économies d'énergie du secteur industriel plus importantes que prévu, une participation accrue au programme des produits, ainsi que des économies supplémentaires réalisées dans le transport de carburant grâce au Fonds pour les changements climatiques. Bien que ce résultat témoigne de progrès significatifs en matière de réduction de la consommation d'énergie, Énergie NB a souligné que des cibles d'efficacité énergétique plus élevées pourraient exercer une pression à la hausse sur les tarifs, à un moment où l'accessibilité financière reste une préoccupation des clients.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Les économies ont dépassé l'objectif, principalement en raison des trois facteurs ci-dessous.

- **Résultats des programmes industriels :** La mise en œuvre des programmes industriels a permis de réaliser des économies d'énergie moyennes supérieures aux prévisions, ce qui a contribué à l'obtention de résultats supérieurs à l'objectif fixé. Il n'a toujours pas été établi clairement s'il s'agit d'un résultat ponctuel ou d'une tendance qui se dessine.
- **Élargissement de la gamme de produits :** La gamme de produits a pratiquement doublé par rapport au plan initial, ce qui a permis d'accroître la participation et de réaliser des économies d'énergie nettes supplémentaires par rapport à l'objectif initial.
- **Économies relatives au transport de carburant dans le cadre du Fonds pour les changements climatiques :** Les mesures de transport de carburant financées dans le cadre du Fonds pour les changements climatiques n'ont pas été intégrées au plan initial de gestion de la demande ni à l'établissement d'objectifs. Ces économies se sont donc cumulées et ont directement contribué à l'obtention d'un résultat supérieur aux objectifs.

Économies d’énergie (gigajoules)



Référence : 331 000 GJ (2024)

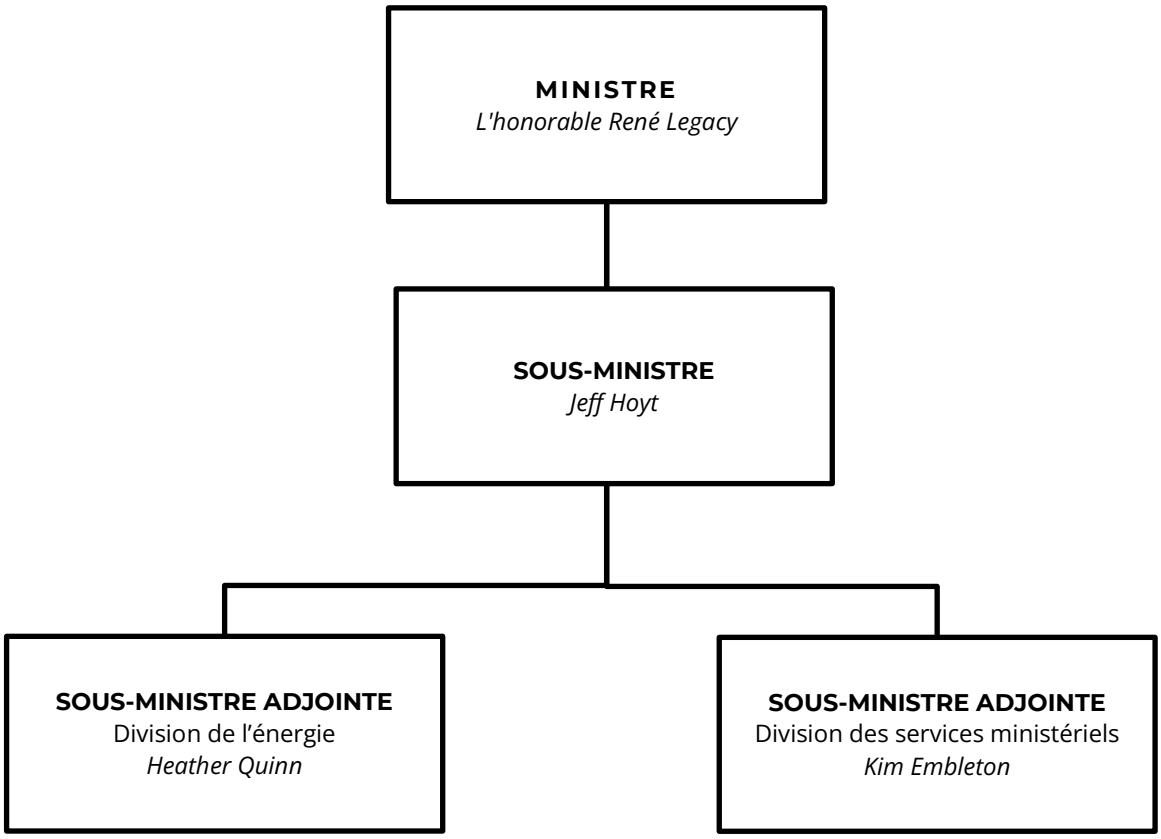
Cible : 331 000 GJ (2025)

Résultat réel : 567 334 GJ

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Énergie a pour mandat de soutenir, de mettre en valeur et de gérer les ressources énergétiques de la province

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

Le budget et les dépenses pour l'administration commune des ministères de l'Énergie, des Ressources naturelles, et de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel de 2025 – 2026 du ministère des Ressources naturelles. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

DIVISION DE L'ÉNERGIE

La Division de l'énergie met en place la structure de réglementation, de politiques et de reddition de comptes requise pour soutenir le développement organisé du secteur énergétique de la province. Elle est composée de la Direction de la politique énergétique et de la Direction des initiatives stratégiques et de la reddition de comptes.

La **Direction de la politique énergétique** est chargée d'élaborer et de tenir à jour les politiques, les lois et les cadres réglementaires qui soutiennent le secteur énergétique du Nouveau-Brunswick et contribuent à assurer à la population néo-brunswickoise l'accès à une énergie sûre, fiable et abordable, tout en assurant la continuité et la sécurité de l'approvisionnement.

Elle collabore avec des partenaires de l'industrie, des services publics, des ministères et des organismes de réglementation pour faire progresser des initiatives énergétiques qui appuient l'abordabilité, la fiabilité du système, le développement économique et la planification énergétique à long terme. Cela comprend les travaux liés à l'électricité, au gaz naturel, aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la gestion de la demande, ainsi qu'au développement de nouvelles possibilités énergétiques, y compris l'énergie nucléaire.

La Direction suit l'évolution des politiques fédérales sur l'énergie et l'environnement, évalue leurs répercussions potentielles et les possibilités pour le Nouveau-Brunswick, et appuie la réponse de la province aux nouveaux enjeux énergétiques. Elle suit également les procédures devant la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick afin de s'assurer que les lois et les règlements provinciaux continuent de fonctionner efficacement et de soutenir l'atteinte des objectifs énergétiques de la province.

La **Direction générale des initiatives stratégiques et de la reddition de comptes** assure la supervision stratégique, la reddition de comptes, la production de rapports sur le rendement et le soutien à la transformation organisationnelle du Ministère. Elle contribue à assurer la mise en œuvre efficace des priorités gouvernementales, des projets stratégiques et des engagements ministériels, la gestion proactive des risques et l'atteinte des résultats visés.

L'un des volets essentiels du mandat de la Direction consiste à appuyer le rôle d'actionnaire de la province auprès d'Énergie NB en surveillant le rendement, en assurant le suivi de la mise en œuvre des engagements du gouvernement, en évaluant les risques stratégiques et opérationnels, et en appuyant la prise de décisions de la haute direction en matière de gouvernance, d'initiatives majeures et de planification à long terme.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politiques, d'information et de technologie, et de gestion des installations. La Division comprend la Direction des services financiers, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales et la Direction des affaires réglementaires.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du Ministère, notamment de la gestion des dépenses et des recettes, de la budgétisation, de la comptabilité et des services d'information financière; elle appuie également le processus des achats du Ministère.

La **Direction des services des ressources humaines** assure tous les services de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et le maintien en poste, la classification des postes, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme la santé et la sécurité.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** offre au Ministère des services à l'échelle de la province, notamment en matière de technologies de l'information, de gestion des dossiers, de sécurité de l'information, de gestion de l'intranet, de gestion des installations, de système d'aéronefs télépilotés (drones) et de services de systèmes d'information géographique.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** assure l'élaboration de stratégies, la planification stratégique et appuie les activités fédérales-provinciales-territoriales. Elle est également chargée de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique et de la production de rapports. De plus, la Direction est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

La **Direction des affaires réglementaires** assure la direction, la coordination et le soutien de l'élaboration des projets de loi, des initiatives et des propositions politiques, ainsi que des activités législatives du ministre. Elle gère également les organismes, les conseils et les commissions ainsi que les demandes en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, et apporte son soutien en matière de protection de la vie privée. En collaboration avec la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, la Direction fournit un soutien administratif au Comité de gestion des politiques du Ministère.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2025 – 2026 ($)

Programme Ordinaire	Budget Principal	Transfers de Crédits	Budget Final	Montants Réels	Écart
Énergie	78 444 000	2 653 800	81 097 800	77 836 100	(3 261 700)
Total 2025-2026	**78 444 000**	**2 653 800**	**81 097 800**	**77 836 100**	**(3 261 700)**

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2025 – 2026 ($)

Recettes	Budget Principal	Transfers de Crédits	Budget Final	Montants Réels	Écart
Permis et licences	3 000 000	-	3 000 000	2 649 700	(350 300)
Total 2025-2026	**3 000 000**	**-**	**3 000 000**	**2 649 700**	**(350 300)**

RESUME DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2025-2026 pour le ministère de l'Énergie.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE		
TYPE D'EMPLOYÉ	**2025**	**2024**
Permanent	9	S.O.
Temporaire	2	S.O.
TOTAL	**11**	**S.O.**

Le ministère a annoncé 1 concours, soit 1 concours ouverts (publics) et 0 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux peuples autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres de minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (système de santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	0
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Énergie et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
4	*Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers* Chap-1.pdf	6 juin 2025	Modification visant à : • Permettre de supprimer la majoration liée au coût du carbone de la formule de prix réglementés du Nouveau-Brunswick.
18	*Loi sur le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac* Chap-48.pdf	12 décembre 2025	Une loi visant à soutenir les caractéristiques uniques du Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac et à offrir la souplesse nécessaire pour s'adapter aux conditions du marché, tout en apportant clarté et certitude afin de permettre aux soumissionnaires de présenter des offres appropriées et à Énergie NB de réaliser le projet.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modifications apportées au *Règlement général – Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* (Règlement 2025-48)	11 décembre 2025	Modification visant à : • Veiller à ce que la formule de calcul du prix maximal de l'essence établie par la Commission de l'énergie et des services publics tienne compte du fait que le carburant E10 (10 % d'éthanol dans l'essence) est le seul carburant vendu dans la région.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2025-2026 se trouvent à l'adresse : Énergie.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère de l'Énergie a continué de respecter ses obligations en matière de langues officielles en se concentrant sur quatre secteurs d'activité. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2025-2026, dans chacun de ces quatre domaines d'intervention.

Objectif stratégique nº 1

Assurer la prestation des mêmes services, bilingues et de grande qualité, à toute la population du Nouveau-Brunswick :

- Les membres du personnel ont reçu les outils leur permettant de respecter leur obligation légale d'offrir, partout, un service de qualité égale, en anglais et en français.
- Les profils linguistiques ont été respectés tout au long du processus de recrutement afin de veiller à ce que le Ministère soit en mesure de fournir des services en anglais et en français dans l'ensemble de la province.

Objectif stratégique nº 2

Les fonctionnaires provinciaux peuvent travailler et mener une carrière dans la langue officielle de leur choix :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les membres du personnel, telles que les évaluations du rendement, ont été effectuées dans la langue officielle choisie par le membre du personnel.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des membres du personnel et la gestion du rendement, le personnel a été invité à lire les politiques liées aux langues officielles.
- Les membres du personnel peuvent suivre des formations et des séances de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix.

Objectif stratégique nº 3

La population du Nouveau-Brunswick est consciente des avantages socioéconomiques du bilinguisme qui se traduisent par une communication meilleure et plus efficace ainsi qu'un meilleur accompagnement :

- La correspondance et l'information ont été transmises à la population dans la langue officielle de son choix.

Objectif stratégique nº 4

Des mesures constructives sont mises en œuvre pour promouvoir le développement des deux communautés linguistiques officielles :

- Le sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, ont rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client.
- On lui a également rappelé la Politique et lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Les membres du personnel peuvent suivre des formations et des séances de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix.

Conclusion

Le Ministère connaît, préconise et honore les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes. Il met tout en œuvre pour offrir à ses clients des services de qualité dans les deux langues officielles. De plus, il encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail; il investit également dans le perfectionnement des membres du personnel au moyen de formations en langue seconde.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation dans les rapports de la vérificatrice générale de 2024 et de 2025.

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMENDATIONS	
	TOTAL	MISES EN OEUVRE
2021 V2 Chapitre 2 : Programmes résidentiels d'efficacité énergétique – ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Énergie NB rapport du vérificateur général	2	2

RAPPORT SUR *LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Énergie n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2025-2026.